

**Annexe 7 : conclusions du rapport d'expertise déposé le 16/12/98
par M. GALEY et Mme GOUETTA du L.I.P.S de TOULOUSE**

CONCLUSION :

De nos examens et analyses, il ressort que :

1°) Confirmant les propos de M. Le Ribault dans son audition du 24 mars 1997, le scellé 1 P.V.867/96 de B.T. de MOURMELON, correspond à l'ancien scellé 19 PV 700/87 de la B.T. de May de L'Aisne.

2°) Les prélèvements relatifs au lieu de découverte du cadavre (scellés 1 et 2 P. V. 429/96) correspondent à un sol brun lessivé. Cette observation est identique à celle que M. LANCELIN a faite sur l'échantillon, objet du scellé 19 (scellé 1 P.V. 867/96), dans son rapport en date du 21 juin 1988 (rapport LPS 394/87). Les examens macroscopiques et les analyses minéralogiques et chimiques de tous les prélèvements relatifs au lieu «Les Sablonnière » donnent des résultats similaires. La seule anomalie remarquable réside dans les teneurs en soufre et phosphore observées pour les échantillons relatifs aux effets vestimentaires de la victime.

3°) Les prélèvements relatifs aux lieux où Pierre CHANAL dit avoir utilisé la pelle présentent des caractéristiques macroscopiques (nodules carbonatés et coquillages), minéralogiques (Calcite abondante et Aragonite) et chimiques (teneurs en silicium et calcium) **différentes de celles des prélèvements relatifs au lieu de découverte du cadavre.** Il en est de même pour l'échantillon relatif à la pelle.

4°) Les résultats des examens et analyses du prélèvement de la pelle sont voisins de ceux observés avec les prélèvements relatifs au lieu de découverte du cadavre.

Cependant, compte tenu de la faible quantité de matière recueillie sur la pelle, du type de prélèvement et en l'absence de marqueur spécifique, il ne nous est pas possible de conclure sur l'origine commune ou non de ces prélèvements.

A l'issue de nos examens, les scellés ont été reconstitués par nos soins dans leur numérotation d'origine.

Les Experts soussignés attestent avoir personnellement accompli la mission qui leur a été confiée.

Toulouse, le 1^{er} décembre 1998

Valérie GOUETTA